

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20240627-DEL27062024-067-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

DATE DE CONVOCATION
14 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 27 juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
14 JUIN 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Madame Lynda LEVERD, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, Madame Micheline CAVé, M. Pascal LEMAITRE, Bernard GERARD, Mme Béatrice HEUVELINE, Lydie LEBLOND, Claire TANGY, M. Didier LEGRAND, Fabien GESLOT. Mathias LEFRANC, Madame Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoit RAULT
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.
M. Serge JARDIN qui donne procuration à Mme Béatrice HEUVELINE.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
Mme Pascale DUVAL qui donne procuration à M. Bernard GERARD.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Joël FRANCOIS, Emmanuel LECONTE.

Madame Lynda LEVERD a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 06
Votants : 23

DEL27062024/067.

**UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE DE LINGREVILLE.
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ARBIODANSE.**

A la demande de Monsieur POUZET de l'association Arbiodanse en date du 11 avril 2024, Madame le Maire propose à l'assemblée la reconduction de la convention d'utilisation de la salle communale de Lingreville au profit de son association, chaque mercredi de 18h30 à 21h30 sur toute l'année scolaire hors vacances d'été.

Attendu que la collectivité met à disposition des associations la maison des associations, (chauffée en permanence), que l'association « Arbiodanse » a refusé de l'utiliser pour convenances personnelles, les élus, après réflexion proposent d'augmenter le tarif annuel. Pour rappel, celui-ci avait été établi à 120 €/an en 2023.

Le conseil municipal, à la majorité des votants, après vote de l'assemblée :

- Décide d'augmenter la participation de l'association aux frais de chauffage :

- Location annuel à 150 € : 14 voix pour
- Location annuel à 180 € : 5 voix pour
- Location annuel à 250 € : 3 voix pour

- Choisit d'établir un forfait annuel d'un montant de 150 € à cette association,
- Charge Madame le Maire d'établir une nouvelle convention avec l'association « Arbiodanse » et de titrer la recette correspondante.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT



Le secrétaire de séance,

Lynda LEVERD

